

35 000 remboursements d'impôt mal calculés

Arcand, Denis

Non, Revenu Québec n'est pas infiltré par une cellule d'anciens marxistes inspirés du célèbre slogan communiste "Faisons payer les riches!"

Mais 35 000 contribuables assez bien pourvus pour avoir réclamé le "crédit d'impôt pour dividendes" dans leur déclaration 2007 ont été touchés par une erreur de traitement qui aurait pu leur coûter de l'argent. Le 28 avril dernier, à cause d'un bogue informatique, le gros boulier chinois de Revenu Québec a sauté une coche et oublié de compter la ligne 415 des déclarations de revenus traitées ce jour-là.

Comme par hasard, la ligne 415 est une ligne qui joue pour le contribuable. Elle peut réduire l'impôt à payer.

Ce sont des contribuables à leur affaire qui se sont aperçus de l'erreur en examinant leurs avis de cotisation la semaine dernière. Leur remboursement était moindre (ou le solde dû était plus élevé) que ce qu'ils avaient calculé dans leurs déclarations.

Quatre d'entre eux (dont trois comptables) ont signalé le problème à La Presse, qui a appelé Revenu Québec et fait état de la chose dans le numéro de samedi dernier.

Ce n'est qu'hier que Revenu Québec a pu expliquer la cause et l'ampleur du problème.

"C'est un bogue informatique qui a eu des effets uniquement le 28 avril et qui touche 35 000 déclarations traitées ce jour-là. Le bogue n'a affecté aucune déclaration traitée durant les jours précédents et suivants", a dit hier Linda Di Vita, de Revenu Québec. "Et comme c'est un crédit non remboursable, ça ne veut pas dire que tous ces 35 000 contribuables ont eu un impact fiscal au niveau de leur remboursement ou de leur solde dû." C'est neutre pour certains, dit-elle.

Malheureusement, 35 000 avis de cotisation erronés ont déjà été renvoyés par Revenu Québec, au terme de la journée d'ouvrage de son ordinateur malade, le 28 avril. "On va rectifier ça dans les semaines qui suivent. Tous ces contribuables recevront un second avis de cotisation, qui corrigera le traitement de la ligne 415 et, lorsque nécessaire, le résultat final au bas de chacune des 35 000 déclarations", a dit la porte-parole de Revenu Québec.

Combien cela coûtera-t-il au gouvernement? Difficile à dire, hier, mais on note que traiter une déclaration sur papier coûte 1,56\$ (seulement 5 cents pour une déclaration par l'internet) à Revenu Québec. Ce qui ferait environ 29 000\$ en calculant qu'un peu plus de la moitié des contribuables déclare par l'internet. Mais - et c'est un gros mais - la porte-parole ne savait pas, hier, si le coût d'une correction est plus élevé. Et elle ne pouvait non plus dire si la réparation du bogue a eu des coûts.

Plusieurs professionnels en fiscalité ont dû appeler Revenu Québec pour leurs clients durant les derniers jours: "Après deux appels à Revenu Québec (vendredi), je me suis fait dire que le problème ne sera réglé que si on téléphone pour le faire corriger. Sinon il faudra attendre à l'automne pour que l'erreur soit corrigée par Revenu Québec", a écrit à La Presse la comptable agréée Lorraine Payette.

Catégorie : Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Finances et placements personnels; Taxes et impôts

Taille : Moyen, 372 mots

© 2008 La Presse. Tous droits réservés.

Doc. : news:20080506-LA-0031